



SMTVD

Syndicat Martiniquais de Traitement
et de Valorisation des Déchets

Maître d'ouvrage :

SMTVD

Route de la Pointe Jean-Claude
97 231 LE ROBERT
Tél: 0596 65 53 34 – Fax: 0596 65 74 07 –
contact@smtvd.fr

MARCHE DE TRAVAUX

RC

REGLEMENT DE LA
CONSULTATION

**TRAVAUX DE REHABILITATION
DE L'INSTALLATION DE
STOCKAGE
DES DECHETS NON DANGEREUX
(ISDND) DE CERON A SAINTE-
LUCE EN MARTINIQUE (972)
LOT 4**

Date limite de remise des offres :

Le 02/10/2018 - 12 heures
(heure de Martinique)

Le présent RC comprend 7 sections. Il compte 11 pages numérotées de 1 à 11.

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE	3
1.1. TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.2. NOM ET COORDONNEES OFFICIELLES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3. PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET 2016-360 DU 25 MARS 2016:.....	3
1.4. COMPTABLE PUBLIC OU ORGANISME CHARGE DU PAIEMENT:.....	3
2. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ.....	3
2.1. OBJET DU MARCHÉ	3
2.2. CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHES PUBLICS)	3
2.3. TYPE DE MARCHÉ	3
2.4. PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS	3
2.5. FORME DU MARCHÉ	3
2.6. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....	4
2.7. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS	4
2.8. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION	4
2.9. DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT DES PRESTATIONS	4
2.10. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT	4
2.11. VARIANTES.....	4
3. PROCEDURES DE PASSATION ET CONDITIONS DE DELAIS.....	4
3.1. TYPE DE PROCEDURE	4
3.2. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	4
3.3. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	4
3.4. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (ANCIENNEMENT DENOMMEES OPTIONS).....	4
3.5. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES.....	4
3.6. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
4. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
4.1. FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR UN GROUPEMENT DE PRESTATAIRES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ 5	
4.2. POSSIBILITE DE PRESENTER PLUSIEURS OFFRES EN AGISSANT A LA FOIS EN QUALITE DE :	5
4.3. MARCHÉ RESERVE EN APPLICATION DES ARTICLES 13 ET 14 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016	5
5. CONTENU & MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES	5
5.1. CONTENU DU DOSSIER A REMETTRE	5
5.2. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES SUR SUPPORT PAPIER.....	6
5.3. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	7
6. SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES & ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
6.1. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	8
6.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	8
6.3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	9
7. AUTRES RENSEIGNEMENTS	10
7.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ET MODALITES D'OBTENTION.....	10
7.2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
7.3. VISITES DE SITE	10
7.4. DROITS D'USAGE DES DOCUMENTS	10
7.5. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS	11

1. Identification du maître d'ouvrage

1.1. Type de pouvoir adjudicateur

Etablissement public territorial

1.2. Nom et coordonnées officielles du pouvoir adjudicateur

Syndicat Martiniquais de Traitement et Valorisation des Déchets (SMTVD)

Adresse :

Route de la Pointe Jean-Claude

97 231 LE ROBERT

Tél: 0596 65 53 34 – Fax: 0596 65 74 07

Profil acheteur (site de dématérialisation) : <https://www.e-marchespublics.com>

1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016:

M. Sainte-Rose CAKIN, Président du SMTVD

Copie de l'original, délivrée en exemplaire unique pour être remis à l'établissement de crédit, en cas de nantissement ou cession consentie dans les conditions de l'article 127 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

1.4. Comptable public ou Organisme chargé du paiement:

Madame la Trésorière Principale

Trésorerie Principale du François

Quartier Pont Séraphin

97 240 LE FRANCOIS

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

2. Objet et caractéristiques principales du marché

2.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet les travaux de réhabilitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Céron à Sainte Luce en Martinique (972).

2.2. Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45342000-6	Pose de clôtures
45421148-3	Installation de portails

2.3. Type de marché

Marché de travaux.

2.4. Prestations divisées en lots

Non

Oui

Les autres lots du marché ont déjà été notifiés.

2.5. Forme du marché

S'agit-il d'un marché à bons de commande ?

Non

Oui

S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non

Oui

2.6. Caractéristiques principales

Le marché a pour objet la fourniture et la mise en place de clôtures et de portails sur le site de Céron. Les prestations attendues sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.

2.7. Lieu d'exécution des prestations

Installation de Stockage de déchets non dangereux de Céron – 97228 Sainte Luce.

2.8. Durée du marché et délais d'exécution

La durée globale du marché de l'ensemble des lots est de 16 mois (64 semaines) maximum, y compris la durée de la phase de préparation.

La durée de la phase préparatoire est de 8 semaines.

La durée d'exécution in situ maximale du LOT 4 est de 12 semaines.

2.9. Date prévisionnelle de début des prestations

OCTOBRE 2018

2.10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur les ressources propres du pouvoir adjudicateur.

Le délai de paiement est de 30 jours.

Le marché ouvre droit au versement d'une avance.

2.11. Variantes

Les variantes sont autorisées : Non Oui

3. Procédures de passation et Conditions de délais

3.1. Type de procédure

- 1 Appel d'offres ouvert
- 2 Appel d'offres restreint
- 3 Procédure négociée
- 4 Dialogue compétitif
- 5 Procédure adaptée

Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du décret des marchés publics.

3.2. Date limite de réception des offres

Voir en page de garde du présent document.

3.3. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4. Prestations supplémentaires éventuelles (anciennement dénommées options)

Le marché ne comporte pas de prestation(s) supplémentaire(s).

3.5. Réalisation de prestations similaires

En cours d'exécution du marché et en application de l'article 30 I 7° du décret marchés publics, le SMTVD se réserve le droit de négocier sans publicité préalable et sans mise en concurrence un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles objet du marché pour d'autres matériaux.

3.6. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Conditions de participation

4.1. Forme juridique que devra revêtir un groupement de prestataires attributaire du marché

Groupement solidaire ou Groupement conjoint
Avec mandataire solidaire oui non

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

4.2. Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de :

Candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements oui non
Membres de plusieurs groupements oui non

4.3. Marché réservé en application des articles 13 et 14 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Non Oui

5. Contenu & modalités de transmission des offres

5.1. Contenu du dossier à remettre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Le dossier à remettre par chaque candidat contient les documents énumérés ci-après.

Au titre de la candidature :

1. une **lettre de candidature** (imprimé DC1 dans sa version du 31 mars 2016 ou équivalent), mentionnant la composition du groupement le cas échéant et comportant la déclaration sur l'honneur prévue par l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, datée et signée par la ou les personnes habilitées à engager le candidat ;
2. **la déclaration du candidat** (imprimé DC2 ou équivalent) comportant les renseignements concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles) conformément à l'article 44-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et aux articles n°45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
3. **En annexe à la déclaration du candidat :**
 - les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise ;
 - la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
 - **Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, à savoir :**

- * le chiffre d'affaires de l'entreprise,
- * l'effectif du candidat, y compris personnel d'encadrement,
- * la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, leurs titres d'études et qualification pour chacune des trois dernières années ;
- * la déclaration indiquant le matériel, les équipements techniques dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;
- * la présentation d'une liste des principales références sur les trois dernières années pour des prestations similaires ou comparables ;
- * les certificats d'assurance qualité ou de qualification professionnelle, le cas échéant.

En **cas de groupement**, les renseignements mentionnés aux points 2 et 3 ci-dessus sont à fournir pour chaque membre du groupement.

De même, **en cas de sous-traitance**, ces renseignements seront fournis pour chaque sous-traitant présenté et accompagné d'un engagement écrit du sous-traitant de participer à l'exécution du marché.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Au titre de l'offre (en un exemplaire papier + une copie strictement identique à l'original sur CD-Rom, DVD-Rom ou clé USB) :

4. **L'acte d'engagement et ses annexes dûment renseignés en partie B (engagement du candidat), complétés, datés et signés** par une personne habilitée à engager le candidat ;

En cas de sous-traitance, l'acte d'engagement sera accompagné par les demandes d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché en utilisant **l'imprimé DC4** (téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ou un document comportant les mêmes informations ;

5. le **mémoire technique** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission.

Ce document devra au moins répondre aux critères de jugement des offres précisés à l'article 6.2 ci-dessous.

Pour répondre aux besoins du SMTVD, le mémoire technique du candidat devra faire clairement apparaître :

- ✓ Les moyens mis en œuvre pour respecter les délais de livraison sur lesquels le candidat s'engage (dans l'annexe financière et délais de l'acte d'engagement) ;
- ✓ La qualité des produits (joindre les fiches techniques) ;
- ✓ La prise en compte des objectifs de développement durable ;

Les autres pièces du dossier de consultation ne sont pas à joindre à l'offre.

Il est rappelé que les candidats s'engagent à accepter sans restriction ni réserve les documents régissant le marché sous peine de rendre leur offre irrecevable.

5.2. Conditions de remise des offres sur support papier

Les pièces constitutives de la candidature et de l'offre sont placées sous une unique enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Consultation « Marché public de travaux – Réhabilitation de l'ISDND de CERON à Sainte Luce en Martinique – LOT 4 : clôtures et portails »

Société (raison sociale du candidat)

SYNDICAT MARTINICAIS DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS (SMTVD)
Route de la Pointe Jean-Claude - 97 231 LE ROBERT

Les plis doivent parvenir en courrier recommandé avec accusé de réception ou être déposés contre récépissé, avant la date et l'heure limites précisées en page de garde du présent RC, à l'adresse indiquée sur l'enveloppe extérieure.

Les heures de dépôt des plis sont :

Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h ;

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30, sauf jours fériés

Tout dossier parvenant après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent RC ou sous enveloppe non cachetée sera renvoyé à l'expéditeur sans être examiné.

5.3. Conditions de remise des offres par voie électronique

Les offres dématérialisées sont autorisées. Elles pourront être déposées sur le site www.e-marchespublics.fr, site permettant également le retrait du dossier de consultation.

Toutes les pièces qui nécessitent une signature sur support papier sont signées par les personnes habilitées à engager les entreprises au moyen d'un certificat de signature conforme au RGS (référentiel général de sécurité) défini par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010, référencés sur une liste établie :

- pour la France, à l'adresse :
http://www.lsticertification.fr/images/liste_entreprise/Liste%20PSCe.pdf;
- ou pour les autres États membres de l'Union européenne, par la Commission Européenne:
<https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/eu-trusted-lists-certificationservice-providers>.

Le candidat peut également utiliser un certificat délivré par une autorité de certification ne figurant sur aucune de ces listes. Dans ce cas :

- le certificat doit répondre à des normes équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité défini par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010,
- et le signataire doit joindre à son envoi électronique l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Dans tous les cas, les certificats de signature doivent être équivalents au niveau ** ou *** du Référentiel Général de Sécurité et le signataire doit joindre à son envoi électronique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.

De plus, seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit disposer d'un certificat de signature électronique pour signer les documents exigeant une signature de tous les membres du groupement.

RAPPEL

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Les offres doivent parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres figurant en page de garde du présent RC.

Les candidats qui choisissent de transmettre leur offre par voie électronique sont autorisés à transmettre par voie postale ou contre récépissé une copie de sauvegarde sur support papier. Ces copies de sauvegarde doivent être transmises sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Consultation « Marché public de travaux – Réhabilitation de l'ISDND de CERON à Sainte Luce en Martinique – LOT 4 : clôtures et portails »

COPIE DE SAUVEGARDE

Société (raison sociale du candidat)

Syndicat martiniquais de traitement et valorisation des déchets (SMTVD)
Route de la Pointe Jean-Claude
97231 Le Robert

Les plis doivent parvenir en recommandé avec AR ou être remis contre récépissé, avant la date et l'heure limites précisées en page 1 du présent RC, à l'adresse figurant sur l'enveloppe.

Les offres transmises par porteur sont remises, contre récépissé, aux horaires précisé au 5.3 supra. Seules peuvent être prises en compte les copies de sauvegarde réceptionnées avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquée en page de garde du présent RC.

6. Sélection des candidats, jugement des offres & attribution du marché

6.1. Critères de sélection des candidatures

En application de l'article 55-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés, dans le délai imparti, seront éliminés.

Avant l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti, identique pour tous et qui ne saurait excéder 10 jours à compter de la réception de la demande. Tous les autres candidats sont informés qu'ils peuvent compléter leur dossier de candidature dans ce même délai.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le présent règlement de la consultation,
- Les candidatures ne présentant pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.

6.2. Critères de jugement des offres

Lot par lot, les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

Conformément aux dispositions des articles 59,60 et 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- **Valeur financière de l'offre (70%)**, appréciée sur la base du montant indiqué à l'Acte d'Engagement (prix total indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire).
- ♣ **Valeur technique de l'offre (25%)** appréciée selon les sous-critères suivants :
 - **Sous critère 1 : (poids 5%)** : Procédés et moyens d'exécution

L'Entrepreneur devra préciser les éléments suivants :

- La liste des engins et matériels utilisés pour les postes de pose et de génie civil ;
- Le nombre de personnes affectées au chantier ;
- Les moyens humains de coordination et gestion d'un chantier ;

- L'organisation avec les différents intervenants : bureau de contrôle, sous traitant, CSPS... ;
- Les modes opératoires spécifiques aux travaux à réaliser, notamment :
 - o Mode opératoire spécifique pour l'ancrage des poteaux de clôtures et portails ;
 - o Fiches de pose recommandée par les fournisseurs des équipements.

o Sous critère 2 : (poids 15%) : Fiches techniques des fournitures, matériaux et matériels
Le titulaire devra transmettre un classeur des fiches techniques des matériels prévus dans le cadre du marché. Les fiches à transmettre à minima sont : fiches clôtures, portails, portillons, béton pour ancrage.

- o Sous critère 3 : (poids 5%) : Organisation des contrôles/gestion environnementale, sécurité des personnes et des structures

Le titulaire devra transmettre une note reprenant les principales dispositions prévues pour l'organisation des contrôles internes et externes

- Contrôles topographiques.

Le titulaire devra transmettre une note spécifique traitant :

- des mesures prises pour préserver l'environnement du chantier,
- des mesures prises pour la sécurité des personnes et des structures pendant l'exécution des travaux ;
- les mesures prises pour la gestion des eaux en phase chantier ;
- des installations de chantier et d'hygiène.

- ♣ **Valeur délai (5%)**, appréciée selon le délai maximum d'exécution in situ annoncé à l'Acte d'Engagement.

Sur le critère délai, la meilleure note sera attribuée à l'offre dont le délai d'exécution est le plus court si ce dernier est cohérent avec la note descriptive du planning. Il s'agit du délai indiqué à l'acte d'engagement (délai d'exécution indiqué dans la note explicative du planning).

Négociation éventuelle avec les entreprises : oui **non**

6.3. Attribution du marché

Pour chacun des lots, les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire. Pour se voir attribuer le marché, un candidat retenu doit fournir les documents suivants **dans un délai de 4 jours calendaires** à compter de la demande du SMTVD.

1. L'imprimé NOT12 ou les attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2017 ;
2. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
3. Lorsque l'immatriculation du candidat au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants:
 - a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
 - b) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers;
 - c) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 - d) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent éditer directement, à partir de leur espace abonné sur www.impots.gouv.fr, l'attestation fiscale mentionnée au point 1 ci-dessus.

Les entreprises adhérentes aux services [net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) (<http://www.net-entreprises.fr/>) ou Urssaf en ligne (<https://mon.urssaf.fr/>) et à jour des déclarations et paiements des cotisations et contributions

sociales, peuvent obtenir en ligne et en temps réel l'attestation sociale mentionnée au point 1 ci-dessus (dite attestation marché public) et l'attestation sociale mentionnée au point 2 ci-dessus (dite attestation de vigilance).

Le formulaire NOTI2 vierge est téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>.

Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre. La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.

7. Autres renseignements

7.1. Contenu du dossier de consultation et modalités d'obtention

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des charges techniques particulières (CCTP) inhérent au LOT 4 ;
- le présent règlement de consultation commun à tous les lots.

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement jusqu'à la date limite de remise des offres sur le site <https://www.e-marchespublics.com>

7.2. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir **15 jours calendaires avant la date limite de remise des offres** leur demande écrite par le biais du Profil Acheteur <https://www.e-marchespublics.com>.

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse pour les questions arrivées hors délai.

Une réponse commune mise en ligne sur le site <https://www.e-marchespublics.com> s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres**.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront envoyées **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

7.3. Visites de site

Une visite de site est très fortement conseillée pour que le candidat prenne pleinement connaissance de l'état des lieux avant travaux.

Pour réaliser sa visite de site, le candidat prendra rendez-vous à l'avance avec le maître d'ouvrage.

7.4. Droits d'usage des documents

Les documents ci-joints constitutifs du présent dossier de consultation sont protégés par la loi sur la protection des droits d'auteurs.

Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable du pouvoir adjudicateur. Toute copie, autre que celles nécessaires pour répondre à la présente consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

7.5. Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE FORT-DE-FRANCE

Immeuble Roy Camille

Croix de Bellevue - B.P. 683

97264 Fort-de-France

Téléphone : 05 96 71 66 67 / Télécopie : 05 96 63 10 08

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr.